

	COURS DE BASE	COURS COMPLÉMENTAIRES
COMPÉTENCES	progression des compétences	exercice et enrichissement des compétences
COMPÉTENCES À EXERCER	OUI	OUI
COMPÉTENCES À MAÎTRISER	OUI	NON
SANCTION DES ÉTUDES	OUI	NON
CERTIFICATION	OUI	NON
ANNÉES D'ÉTUDES	dans des filières avec passage d'année	par défaut, 1 année (*)
ANNÉES DE FRÉQUENTATION	structure + 3 années, sans tripler	au cas par cas, avec validation éventuelle

(*) domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace, uniquement pour le cours de techniques artistiques